

# « Indices » écope d'un blâme

CHAÎNE Le CSA luxembourgeois condamne RTL. Une première

► Un reportage violent d'« Indices » sur le djihad avait suscité plusieurs plaintes en avril dernier.  
► L'argument journalistique de la chaîne n'a pas été retenu par l'Autorité de régulation des médias luxembourgeois qui sanctionne RTL d'un blâme.

**T**out un symbole. La nouvelle autorité en charge du contrôle des médias basés au Luxembourg (l'Alia) vient d'infliger un blâme à RTL-TVI suite à la plainte de plusieurs téléspectateurs choqués par un reportage intitulé « Les enfants du djihad » dans le magazine judiciaire « Indices ». Il avait été diffusé en avril dernier sur la chaîne privée et montrait des scènes d'une violence extrême à une heure de grande écoute (20 h 30).

Il s'agit d'une double première. L'Alia, équivalent du CSA en Belgique, n'avait encore jamais condamné de chaînes basées sur son territoire. Première aussi pour RTL qui avait échappé jusqu'à aujourd'hui à toute sanction. Le siège de la télévision privée étant situé au Luxembourg, le CSA belge transférait les plaintes à son équivalent luxembourgeois et se désolait régulièrement de voir les requêtes classées sans suite. La nouvelle autorité luxembour-

geoise semble cette fois vouloir marquer son territoire avec une sanction, toutefois très symbolique. L'Alia a en effet condamné RTL à un blâme, sanction disciplinaire la plus faible. La chaîne s'en sort bien, elle risquait un blâme avec obligation de lecture

d'un communiqué à l'antenne ou une amende de 250 à 25.000 euros.

RTL prend acte de la décision de l'Autorité luxembourgeoise soulignant qu'il s'agit de la mesure la moins forte. Georges Huercano, directeur des magazines de RTL-TVI, tient à rappeler que la signalétique avait été respectée et qu'il avait annoncé à deux reprises que les images étaient particulièrement difficiles : « *Nous estimons que le travail journalistique a été fait. Notre reportage précédait la période où l'on a vu les décapitations et la tuerie du musée juif.*

*Nous étions peut-être un peu trop tôt... Nous respectons l'avis mais si nous avions appliqué une signalétique "interdit aux moins de seize ans", le reportage n'aurait pas pu être diffusé à cet horaire alors que nous voulions précisément sensibiliser les jeunes de douze ans qui malgré leur jeune âge sont concernés par le phénomène.* »

L'Alia n'a pas retenu les arguments de la chaîne privée. Elle a précisément visionné le reportage sous l'aspect de la réglementation concernant la protection des mineurs et arrive à la

conclusion que : « *Même pour les jeunes ayant dépassé l'âge de 12 ans, la diffusion des images en question est inadaptée. Le reportage recourt de façon répétée à des images montrant une violence physique que l'Autorité qualifie de grande violence, sans que ces images ne soient, aux yeux de l'Autorité, indispensables au traitement journalistique du sujet.* »

**Pour sa diffusion d'images d'« une grande violence », RTL risquait jusqu'à 25.000 euros d'amende**

Ce réveil de l'Alia ne pourrait être qu'un début pour RTL. L'Autorité ne communique pas sur d'éventuelles autres plaintes, préférant attendre que son site web soit opérationnel avant de mettre au jour les différents dossiers en cours. Selon nos informations, l'instauration de placement de produit virtuel depuis ce mardi (l'incrustation de logo d'une marque à de multiples reprises dans « L'amour est dans le pré ») pourrait valoir de nouvelles plaintes à l'encontre de la chaîne privée. Le tout dans un contexte européen agité. L'arrivée de Netflix en septembre dernier a relancé les discussions au sujet de la régulation des diffuseurs de contenus avec dans le viseur : les entreprises diffusant la majorité de leurs programmes dans un autre pays que celui où est situé leur siège, ce qui est exactement le cas de RTL. ■

**MAXIME BIERMÉ**

@mbierme